

13 mai 2020

Consultation des membres pour l'élection de la nouvelle Présidente de l'ASAT

Chères, chers membres de l'ASAT-SR

Nous nous réjouissons de vous inviter à la consultation des membres pour la succession de Franz Liechti-Genge, qui a œuvré pendant 7 ans pour l'Association Suisse de l'AT en faisant le pont entre les 2 associations régionales et nous l'en remercions chaleureusement.

Les principes de bases sont dans les statuts de l'ASAT aux articles 17.2: « Le/la président(e) est élu(e) au suffrage universel par les adhérent(e)s des Associations membres », 18.1 « La durée officielle de la présidence est de trois ans » et 18.2 Le/la président/e peut être réélu(e) deux fois pour 2 ans. Cependant, la durée totale de son mandat ne peut excéder 7 ans».

Afin d'assurer un processus de vote transparent, les étapes suivantes ont été décidées lors de l'assemblée des délégués du 30.3.20: le Président et la Présidente des associations régionales, Martin Bolliger DSGTA et Valérie Cionca ASAT-SR, parlent séparément avec le/la candidat.e à la présidence. Puis, les délégués aux membres, Madeleine Laugeri ASAT-SR et August Keller DSGTA ont également un entretien individuel avec le/la candidat.e. Les résultats des 4 entretiens sont résumés dans un meeting à 4 et une recommandation est adressée aux membres des 2 associations avec l'invitation à la consultation. Si une majorité simple des votants va à la candidate, cette dernière est élue.

Concrètement, nous sommes heureux de vous annoncer que Katrin Hodel, CTA-C, habitant à Büren an der Aare/BE, est prête à prendre la fonction de Présidente de l'ASAT et de se soumettre au vote des membres.

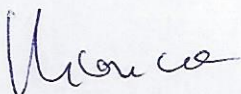
August Keller et Martin Bolliger (DSGTA) ainsi que Valérie Cionca et Madeleine Laugeri (ASAT-SR) vous recommandent chaleureusement de voter à l'unanimité pour Katrin Hodel.

Les entretiens, que les 4 personnes citées plus haut ont eus avec Katrin, les ont convaincus qu'elle est une excellente candidate.

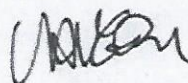
Vous pourrez vous faire votre opinion également au moyen de la lettre annexée dans laquelle Katrin se présente elle-même.

Le comité de l'ASAT-SR a choisi de combiner cette élection avec l'AG en ligne du 4 juin donc vous aurez un lien pour faire votre vote en ligne jusqu'au 5 juin 2020 au plus tard dans lequel vous vous prononcerez par OUI, NON ou ABSTENTION. Il n'y a pas de possibilité de proposer un autre nom.

Nous nous réjouissons de votre nombreuse participation à ce vote et vous adressons nos cordiales salutations.



Valérie Cionca
Présidente ASAT-SR



Madeleine Laugeri
Déléguée aux membres